

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 10/01/2024 Version: Rev10, 2024-01

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange, Liquide Nom du produit TransFix Code du produit : CAL001

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange : Health Care

#### Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité 1.3.

Cytomark, a division of Caltag Medsystems Whiteleaf Business Centre 11 Little Balmer Buckingham, MK18 1TF - United Kingdom T +44 1280 827460 Support@cytomark.co.uk

#### Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0)1280 827460

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317 Cancérogénicité, catégorie 1B Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Susceptible de provoquer le cancer. Lorsqu'il est chauffé peut dégager du gaz formaldéhyde.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





Mention d'avertissement (CLP) : Danger Composants dangereux : formaldéhyde

Mentions de danger (CLP) H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H350 - Peut provoquer le cancer.

P261 - Éviter de respirer les fumées, brouillards, aérosols, vapeurs. Conseils de prudence (CLP)

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au

savon.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis

médical/Consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### **Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

10/01/2024 FR (français) 1/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
formaldéhyde (Note B)(Note D)	(N° CAS) 50-00-0 (N° CE) 200-001-8 (N° Index) 605-001-00-5 (N° REACH) 01-2119488953-20	<1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Carc. 1B, H350

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
formaldéhyde	(N° CAS) 50-00-0 (N° CE) 200-001-8 (N° Index) 605-001-00-5 (N° REACH) 01-2119488953-20	(0,2 = <c 1,="" 100)="" <="" h317<br="" sens.="" skin="">(5 =<c 100)="" 3,="" <="" h335<br="" se="" stot="">(5 =<c 2,="" 25)="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(5 =<c 2,="" 25)="" <="" h315<br="" irrit.="" skin="">(25 =<c 100)="" 1b,="" <="" corr.="" h314<="" skin="" td=""></c></c></c></c></c>

Note B: Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Note D : Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Premiers soins après inhalation

## 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de

malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas de symptômes respiratoires: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans

une position où elle peut confortablement respirer. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au

savon. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Premiers soins après ingestion : En cas de malaise consulter un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter

d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Peut provoquer le cancer.

Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

10/01/2024 FR (français) 2/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas

Dégagement possible de fumées toxiques. Monoxyde de carbone. Composés organiques non

d'incendie

identifiés. Lorsqu'il est chauffé peut dégager du gaz formaldéhyde.

## Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Instructions de lutte contre l'incendie

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Assurer une ventilation appropriée. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

Procédures d'urgence

Eloigner le personnel superflu.

#### Pour les secouristes

Equipement de protection

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 6.3.

Pour la rétention

: Absorber l'épandage.

Procédés de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (par exemple sable, diatomite, neutralisant d'acide ou liant universel).

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de guitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les fumées, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

formaldéhyde (50-00-0)		
France	Nom local	Aldéhyde formique
France	VME (ppm)	0,5 ppm
France	VLE (ppm)	1 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises; substance classée cancérogène de catégorie 2

10/01/2024 FR (français) 3/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation appropriée.

#### Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Port de gants résistants aux produits chimiques. Norme EN 374-Gants de protection contre les produits chimiques.

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications.

Aucune donnée disponible

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

Porter une protection respiratoire lorsque les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition.

#### **Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Vert.
Odeur : inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 5,8 - 7,4

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 70 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C Densité relative Aucune donnée disponible Solubilité Aucune donnée disponible Log Pow Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique Aucune donnée disponible Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes Aucune donnée disponible Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

10/01/2024 FR (français) 4/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

#### Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

#### Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

formaldéhyde (50-00-0)		
DL50 orale	100 mg/kg de poids corporel	
DL50 voie cutanée	270 mg/kg de poids corporel	
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	497 mg/l	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 5,8 - 7,4	
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé pH: 5,8 - 7,4

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Indications complémentaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

Non classé

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Indications complémentaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. **Toxicité**

formaldéhyde (50-00-0)	
CL50 poisson 1	6,7 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5,8 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	3,48 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

TransFix	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

TransFix		
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
formaldéhyde (50-00-0)		
Log Pow	0,779	

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

10/01/2024 FR (français) 5/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation of	ficielle de transport de l'O	ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de d	anger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emb	allage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

## - Transport maritime

Non applicable

### - Transport aérien

Non applicable

### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

## 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

10/01/2024 FR (français) 6/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le

règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

1 one integral dee princeed 11 of 20	
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Carc. 1B	Cancérogénicité, catégorie 1B
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.

## SDS EU (REACH Annex II) - Llewellyn

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

10/01/2024 FR (français) 7/7